

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉCHO

DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL DE MONTREAL,

PARAISANT LE 1er ET LE 3me JEUDI DE CHAQUE MOIS.

LE PROCHAIN NUMÉRO PARAITRA DONC LE 3 MAI

Volume II.

Montréal, (Bas-Canada,) 19 Avril 1860.

No. 8.

SOMMAIRE.—Chronique de la Quinzaine.—Questions à l'ordre du jour, par Mgr. de Ségur.—Démonstrations en faveur du Pape : Discours de M. C. S. Cherrier, C. R. (fin);—Discours de M. le Dr. Meilleur, ex-Surintendant de l'Instruction Publique;—Discours de M. Dam. Jobin, Elève du Collège de l'Assomption.—Essai Académique par M. Chs Falardeau, Elève du Collège Ste. Marie.—Le Vœu d'un Officier.—Charité ingénieuse d'une Reine.—Témoignages de Luther en faveur de la Religion Catholique.—L'Apostolat de la Femme Chrétienne au XIXe siècle, par l'Abbé Bonne-Foy.—La Rose, par l'Abbé Magnat.—Scennet sur la mort de Notre-Seigneur, par P. Corneille.

Le curé de Cumberland, desservant de Clarence, (comté de Russell), accuse réception de donations pieuses faites à l'Eglise de cette dernière Mission par ses vénérables confrères du Lac-des-deux-Montagnes, du Grand-Brulé et de St. André-d'Argenteuil, et il les prie d'agréer, tant en son nom qu'en celui de ses ouailles, le gracieux témoignage de respectueuse reconnaissance. G. A. EBRARD, P.

Chronique de la Quinzaine.

Rome et Londres.—Italie, Chine et Maroc.—Les grands exemples de nos jours.—Le Sénat.—Mgr. Dupanloup.

Depuis quelque temps, la passion s'est montrée avec un rare degré de violence contre la Papauté; et les récriminations contre l'administration pontificale ont dépassé toutes limites.

Mais à la tempête succède le calme, et les passions bouleversées un instant, s'apaiseront bientôt; le jour n'est peut-être pas loin où les plus emportés s'étonneront eux-mêmes d'avoir été si loin et d'avoir renouvelé le cri de ce dormeur obstiné qui demandait au ciel la massue d'Hercule et les foudres de Jupiter pour écraser un moucheron qui troublait son somme il.

Qu'on compare en effet, par exemple, *Londres* et *Rome*; qu'on mette les *Etats Romains* en comparaison avec les plus riches comtés de l'Angleterre, et l'on verra où sont les vrais abus et les maux véritables. Après avoir fait cette comparaison, on serait tenté de croire que l'on n'a tant crié contre les autres que pour faire oublier ses propres maux et ses propres méfaits.

Laissons ici parler un récent publiciste qui écrit dans la *Revue Contemporaine* :

“ Au-dessus de Londres, dit-il, plane sans cesse une rumeur que ne peuvent éteindre ni le roulement des voitures, ni le bruit des machines, ni le froissement des *Bank notes* des riches marchands de la cité. Cette rumeur, c'est la *voix de la misère* qui monte à travers le brouillard froid et humide. *Mélodie navrante* que le vent porte à de nombreux échos, plainte funèbre qui gémit à toute heure, la nuit et le jour. En aucun pays, (payen ou barbare) peut-être la *pauprerie* et l'*indigence* ne se révèlent sous des aspects plus émouvants et plus horribles. Il suffit de parcourir les quartiers populeux de la Capitale, pour que l'œil en soit attristé.

“ Nous allons à Londres, nous admirons les grands centres de cette cité, nous contemplons les richesses étalées aux *vitrines* des splendides magasins de *Regent street*, nous parcourons *Hyde Park* où l'aristocratie britannique promène son luxe et sa splendeur, et nous ignorons qu'à quelques pas de là, de *misérables créatures* ont les entrailles déchirées par la faim.”

Quoi! de misérables créatures au milieu de tant de luxe et de splendeur! Oui. Et combien donc? Ecoutons, un Ministre d'une des principales chaires de Londres va nous l'apprendre :

“ Voulez-vous, mes amis, connaître l'état horrible dans lequel végètent plus de 650,000 de vos frères? Prêtez l'oreille et tremblez.

“ 150,000 sont des buveurs de *gin*; 250,000 sont perdus dans la débauche; le reste meurt de faim.”

12,000 enfants sont allaités par le vice; 40,000 scélérats sont entrepreneurs de dépravation; 20,000 chevaliers d'industries; 30,000 voleurs; 40,000 mendiants accroissent cette terrible armée du mal. 70,000 pauvres victimes qui n'ont pas de nom honnête dans aucune langue se renouvellent sans cesse, tandis que la maladie, la faim et le désespoir les frappent chaque année jusqu'au chiffre effrayant de dix mille.—(Enquête anglaise citée par Margotti.)

Il y a des quartiers, plus immenses que beaucoup de Capitales, où il semble qu'il n'y ait pas une place

qui ne soit vouée au désordre le plus effronté ; il y a une misère telle qu'il a fallu un mot nouveau pour la nommer : le *Paupérisme de Londres*. Or, en comparaison de ces maux, que sont les misères des États Romains ? et en présence de l'impuissance des habiles gouvernants de l'Angleterre pour corriger un tel état de choses, quels reproches osent-ils donc faire à l'administration pontificale ?

A Rome, il n'y a point de pauvres ; la liberté de donner se mettant d'accord avec la liberté de demander, y a étouffé la pauvreté ; car dans Rome, il n'est pas un individu qui ne sache où trouver un lit pour passer la nuit et un repas pour calmer sa faim. On ne peut, sans éprouver un sentiment d'ineffable douleur, penser qu'il existe au moins sur la terre un peuple qui, comme le dit le marquis d'Azeglio, ignore la misère et la faim.

Sans doute, il y a des mendiants dans Rome, mais dans Londres il y en a, à proportion, dix fois plus. Non seulement à Rome il y en a moins que partout ailleurs (1 sur 50), mais encore ces mendiants sont bien chaussés, bien vêtus, ne mangent que du pain blanc, et demandent avec une certaine dignité qui fait comprendre que le besoin n'a tué aucun sentiment honnête dans leur âme. Le gouvernement pontifical ne peut absolument empêcher tous les crimes ; eh bien ! dans la Capitale Britannique, il s'en commet plus dans un seul jour que pendant plusieurs mois dans tous les États pontificaux. Il y a des désordres de mœurs que l'on ne peut nier dans une certaine partie de la population à Rome, mais qu'est-ce que cela avec cette armée de soixante-dix mille âmes, blessées à mort par une triple blessure, le vice, le désespoir et la faim, et qui, au milieu de la nuit, peuplent les voies de la cité anglaise.

Rome a aussi des hôpitaux et des fonds abondants pour le malheureux, pour la jeunesse, pour tous les dangers comme pour toutes les souffrances.

A Londres, la pauvre jeune fille abandonnée du monde entier, sans lit pour se reposer, sans chaise pour s'asseoir, sans feu, *devra ourler douze faux cols pour gagner trois sous*, si elle ne veut pas succomber à la faim qui la dévore déjà.

L'Église a donc su créer des ressources que ses ennemis ne connaissent pas, et si l'on ne veut pas encore en convenir, nous croyons cependant que les yeux sont déjà ouverts, et que les esprits les plus prévenus ne peuvent désormais se refuser à de telles évidences.

La Savoie et le comté de Nice, qui occupent 856 lieues carrées et renferment plus de 800 mille habitants, viennent d'être annexés à la France. Nice est un pays enchanteur, extrêmement fertile, produisant, en grande abondance, le bled, l'olive, le citron et l'orange. Le climat en est si agréable qu'il est recherché par de riches voyageurs du monde entier ; les Anglais et les Russes y affluent chaque année.

La Savoie qui renferme des montagnes célèbres, telles que le *Mont-Blanc*, le *Mont-Cenis*, le *petit St.*

Bernard et le *Mont-Buel*, est un pays extrêmement riche en mines qui n'ont été exploitées qu'en partie. Les voyageurs y affluent chaque année également, à cause des beautés naturelles qui s'y trouvent. Lacs délicieux, cascades imposantes, grottes profondes et mystérieuses, enfin glaciers immenses qui vont, du fond des vallées jusqu'au sommet de ces hautes montagnes, se perdre dans la brume et dans les nuages, semblables à de gigantesques escaliers de cristal qui montent jusqu'au ciel : voilà ce qui attire sans cesse des milliers de promeneurs de toute profession, qui viennent goûter, en présence de ces magnificences de la création, le repos des fatigues de l'année.

On sait qu'un poète illustre, M. Victor de la Prade, entré récemment à l'Académie, a choisi souvent, pour sujet de ses poésies, les Cimes et les Glaciers des Alpes ; or, presque tous ses admirables paysages ont été inspirés par la vue des beautés de la Savoie.

Mais il n'y a de prospérité réelle et durable que celle qui est assurée par la bénédiction de Dieu ; espérons donc que le Gouvernement qui semble avoir déjà fait quelques pas en arrière, se prononcera franchement et fermement pour le seul parti à prendre par une nation catholique telle que la France.

L'expédition en Chine continue sa marche ; des nouvelles, reçues de différentes stations, étaient des plus satisfaisantes. Les vingt mille hommes envoyés se trouvaient en bon état de santé et impatients d'être bientôt mis à l'œuvre. Nous ne pouvons leur souhaiter de plus beau succès, que celui obtenu par l'armée *Espagnole* dans ces derniers temps. La paix a été victorieusement imposée aux Marocains ; il y a un territoire considérable de conquis ; ce sera un point important pour la propagation des idées chrétiennes dans ce côté de l'Afrique.

Le *journal des Cabarets* de France, c'est-à-dire le *Siècle*, n'a pas trouvé crédit près de la Cour ; il a été déclaré mal fondé dans ses poursuites contre Mgr. Dupanloup, et il a été condamné aux frais et aux dépens.

Il paraît qu'il y avait déjà des *petits cousins* de Robespierre, de Marat et de Fouquier-Tinville qui se disposaient à poursuivre M. Thiers ou M. Granier de Cassagnac pour la manière *irrévérencieuse* dont ils avaient traité leurs *estimables parents* ; mais l'arrêt de la Cour va comprimer leur zèle et les faire rentrer dans l'ombre, dont ils n'auraient jamais dû sortir.

Nous ne finirons pas sans parler de la séance qui a eu lieu au *Cabinet de Lecture*, le 10 de ce mois. Le Rév. Père Aubert, Supérieur de la maison des Oblats, a raconté son voyage et son séjour pendant cinq ans à la *Rivière Rouge*. C'est un pays souvent nommé et en même temps peu connu, bien que tous les liens qui le rattachent aux Canadiens le rendent si intéressant pour eux.

Ce poste avancé de la civilisation, fondé et peuplé par les Canadiens-français à 800 lieues de Montréal, arrivant, après tant d'années d'efforts, à une prospérité relative, et n'étant pas sans espérance dans l'ave-

nir, mérite assurément d'attirer l'attention. Le R. P. Aubert a instruit par ses détails, charmé par ses réflexions judicieuses et spirituelles, et a fait passer *rapidement* une heure qui laissera à ses auditeurs un souvenir aussi utile qu'agréable.

Quels espaces immenses renferme cette Amérique du Nord, et quel avenir n'offre-t-elle pas au Canadien-français en particulier, s'il est fidèle aux desseins de Dieu et s'il n'oublie jamais que, comme ses ancêtres, *il est le fils aîné de l'Eglise!*

A propos des espérances de l'avenir, nous avons été témoins d'une fête charmante, où les enfants avaient la principale part. Jeudi dernier, le trône de Mgr. de Montréal était dressé dans l'Eglise Notre-Dame. Mgr. disait la Ste. Messe pour les enfants de toute la ville. Dans la nef, on voyait tous ceux qui suivent les écoles des Frères et des Sœurs, tandis que dans les jubés on apercevait, à côté de leurs mères ou même dans leurs bras, un grand nombre d'autres enfants beaucoup plus jeunes. Ce spectacle tout-à-fait nouveau et touchant était relevé, de temps en temps, par l'expression de la joie ou de l'admiration de ces derniers; plusieurs même savaient assez bien se faire entendre, de manière à promettre plus tard des orateurs distingués.

On ne pouvait mieux rappeler un des passages les plus touchants de l'Evangile et le : *Sinite parvulos venire ad me : Laissez venir à moi les petits enfants.* Aussi, quand le prédicateur, en commençant son sermon, a prononcé ces paroles, un sourire a effleuré bien des lèvres, car jamais il n'y en a eu de si bien et de si agréablement appropriées à la circonstance.

De leur côté, les jeunes auditeurs n'ont pas tout-à-fait discontinué leurs naïves réflexions, de manière que le sermon rappelait ces beaux morceaux des tragédies grecques, qui étaient accompagnés, coupés et soutenus par l'assistance du *chœur*.

Chers enfants, puissiez-vous répondre tous aux vœux de l'Eglise et aux saintes bénédictions que Monseigneur a, dans ce jour, prononcées sur vous!

Questions à l'ordre du Jour,

PAR MGR. DE SEGUR, PRELAT ROMAIN.

Suite et fin.

SOMMAIRE.—Le gouvernement du Pape est-il compatible avec le progrès des lumières?—Le Pape, qui avant tout est prêtre, peut-il apaiser la révolte par la force armée?—Ne peut-on pas être bon catholique et ne pas vouloir du pouvoir temporel du Pape?—Est-ce donc chose si terrible que l'excommunication?—L'excommunication n'est-elle pas une arme toute spirituelle?—est-il juste de s'en servir pour défendre un intérêt temporel?—On dit que ce sont les ultramontains et les fanatiques qui défendent le temporel du Pape, mais que les catholiques éclairés en désirent la suppression.—Les catholiques en défendant le temporel du Pape font-ils de la politique?

Le gouvernement du Pape est-il compatible avec le progrès des lumières?

Et pourquoi donc pas? N'est-ce pas l'Eglise qui, de l'aveu de tous, a civilisé le monde, formé nos sociétés modernes? Et le Pape, chef de l'Eglise, n'est-il pas mieux placé que tout autre gouvernant pour appliquer à ses peuples les bienfaits de la vraie civilisation?

Si par progrès des lumières on entend les développements de l'industrie, l'établissement des chemins de fer, des machines à vapeur, l'extension du commerce, etc., le gouvernement du Pape, loin d'être hostile à ces améliorations matérielles, les introduit dans les Etats Romains dans la mesure qu'il juge compatible avec ce qui constitue le *vrai* bonheur et la *vraie* prospérité des peuples. Mais si par progrès des lumières on entend les idées révolutionnaires, l'esprit d'insubordination, le mépris des autorités légitimes, la liberté de dire et d'écrire indifféremment le bien et le mal, le mensonge et la vérité, la foi et l'hérésie : oh! alors, je reconnais volontiers que le gouvernement du Pape est en retard du progrès. Mais ce progrès est une décadence qui se pare de noms pompeux et qui ne prépare aux peuples que des ruines et des malheurs.

L'immutabilité du dogme catholique ne gêne pas le vrai progrès; il ne fait que le régler; ce n'est point l'immutabilité de la borne qui arrête l'essor, mais le garde-fou qui prévient les écarts.

La première règle du gouvernement du Pape est l'observation de la loi de Dieu et le respect de son Eglise. A ce point de vue, c'est le premier gouvernement du monde, le plus éclairé et le plus sage.

Le Pape, qui avant tout est prêtre, peut-il apaiser la révolte par la force armée?

Le Pape est avant tout prêtre et Souverain-Pontife, c'est parfaitement vrai; mais il est en même temps roi et aussi réellement roi qu'il est pontife. Il unit donc sans les confondre tous les droits essentiels du pontificat et de tous les droits essentiels de la royauté. Comme ces droits sont tous des droits légitimes (sans quoi ce ne seraient plus des droits), il peut et il doit les exercer *tous* selon les nécessités de son double ministère.

Pourquoi donc Pie IX, roi d'une partie de l'Italie, ne pourrait-il pas exercer les droits légitimes de sa couronne et entre autres le droit de la défendre?—Parce qu'il est Pape! dit-on.—Raison de plus pour bien défendre cette couronne qui sauvegarde un intérêt plus élevé que toutes les autres. Qu'il ne fasse pas la guerre en personne, soit, il en aurait strictement le droit; mais, qu'il ne puisse envoyer contre les rebelles des officiers et des soldats, ce serait une prétention extravagante, et s'il ne remplissait ce devoir dans la mesure du possible, ce serait de sa part faiblesse et non charité. A ce compte il ne devrait pas non plus envoyer des gendarmes contre le commun des voleurs et des assassins. L'exercice de la justice contre les méchants, qu'est-ce en définitive sinon l'exercice de la charité envers les bons? C'est un devoir fondamental des rois et des pasteurs.

Mais le Pape ne doit-il pas éviter tout ce qui peut jeter de l'odieux sur son ministère spirituel?—Sans aucun doute, il faut éviter, autant que le permettent les choses d'ici-bas, ce qui peut jeter de l'odieux sur le ministère des âmes; mais il faut aussi prendre garde d'amoindrir ce divin ministère et de le déconsi-

dérer aux yeux des peuples : il faut surtout éviter ce qui l'entraverait au point de le rendre impossible.

“ Ce n'est pas, ajoute-t-on, l'esprit de l'Évangile. ” Notre-Seigneur, dites-moi, avait-il l'esprit de l'Évangile ? Et ne le voyons-nous pas prendre un jour des cordes pour frapper les profanateurs du temple, de cette même main qui guérissait et bénissait les malheureux ?

Le Pape est un père qui exerce le droit de justice avec une pleine et entière légitimité. Qui pense à accuser de cruauté un père qui châtie son enfant lorsqu'il a employé tous les moyens de douceur pour le réduire à l'obéissance ?

Ne peut-on pas être bon Catholique et ne pas vouloir du Pouvoir Temporel du Pape ?

La question est de savoir ce que c'est qu'un bon catholique.

Pour être bon catholique, il ne suffit pas d'avoir des sentiments religieux, de respecter en gros la religion, ni même d'en pratiquer les observations extérieures ; il faut de plus avoir l'esprit chrétien, l'esprit catholique, l'esprit de soumission à l'autorité divine du Souverain-Pontife et des Evêques.

Notre-Seigneur, en donnant à St. Pierre et aux Apôtres leur mission, leur a dit : “ Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise. ” On ne peut être chrétien en méprisant Jésus-CHRIST ; et mépriser les Pasteurs de l'Eglise, ne pas tenir compte de leurs enseignements, de leurs décisions, de leurs sentences, ce n'est pas mépriser une autorité humaine, mais l'autorité divine de Jésus-CHRIST.

Or, l'Eglise réunie en Concile général et infailliblement assistée de l'Esprit-Saint, a décidé, à deux reprises, que les Etats temporels du St. Siège étaient des biens sacrés et comme tels les a protégés contre l'usurpation en fulminant l'excommunication contre tout chrétien, prince ou autre, qui oserait y porter atteinte, directement ou indirectement.

Cette conduite de l'Eglise catholique au Concile de Trente vous montre assez quelle doit être la règle de nos jugements sur cette grave question si vivement discutée en ces temps-ci. Il y a là de quoi réfléchir. C'est une obligation de conscience qui, pour n'être pas un article de foi, n'exige pas moins de tous les catholiques obéissance et obéissance pratique.

Est-ce donc chose si terrible que l'excommunication ?

Terrible, en effet. L'excommunication est la sentence par laquelle l'Eglise catholique retranche de son sein ceux de ses membres qu'elle répute indignes.

Sans vouloir faire ici un cours de théologie, je me contenterai de dire qu'il y a deux sortes d'excommunications : l'une simple et dans laquelle le coupable n'est pas désigné par son nom ; l'autre majeure et nominale.

Toutes deux privent l'excommunié de la participation aux sacrements, aux prières et à la vie de la société chrétienne ; mais les effets extérieurs de l'excommunication nominale sont beaucoup plus terribles.

Quand un homme a le malheur d'être frappé de cette sentence, il n'a plus le droit de mettre les pieds dans une église ; et s'il vient à violer cette défense, le temple souillé par sa présence, est par là même interdit, de sorte qu'on n'y peut plus célébrer le culte divin, tant que l'évêque n'y a pas accompli les cérémonies de la réconciliation. En outre, l'excommunié est privé de la sépulture chrétienne et enterré comme un païen ; et après sa mort, il est défendu de prononcer son nom dans les prières publiques de la liturgie.

Les prêtres peuvent d'ordinaire absoudre de l'excommunication simple, tandis que l'excommunication majeure ou nominale ne peut être levée que par le Souverain-Pontife ou par son délégué.

Pour quiconque conserve en son cœur un reste de foi, est-il, je le demande, quelque chose de plus redoutable ?

L'excommunication n'est-elle pas une arme toute spirituelle ? est-il juste de s'en servir pour défendre un intérêt temporel ?

Non, certes, les choses spirituelles ne peuvent être mises aux ordres des temporelles et l'Eglise n'a jamais excommunié pour un intérêt purement humain.

Si l'Eglise excommunique tous les violateurs de l'intégrité du domaine pontifical, c'est parce qu'elle juge que cette violation porte une atteinte directe à l'indépendance religieuse du St. Siège, ce qui est un intérêt tout spirituel. Le temporel du Pape ne peut être comparé à aucun autre Etat ; c'est une terre consacrée à l'Eglise et revêtue, pour ainsi dire, d'un caractère catholique et sacré. C'est par excellence le royaume de l'Eglise en ce monde et une sorte de nouvelle Terre sainte, glorifiée par la Jérusalem nouvelle, Rome, la cité du Vicaire de Jésus-CHRIST et la Capitale du monde chrétien. Ne trouvez-vous pas tout naturel que l'Eglise menace de ses anathèmes quiconque essaye d'ébranler une pareille institution ?

Pour continuer notre comparaison du corps et de l'habit, que diriez-vous, je vous prie, si quelqu'un frappant le manteau que vous portez, et qui n'est pas vous-même, trouvait mauvais que vous vous défendissiez énergiquement ?

On dit que ce sont les ultramontains et les fanatiques qui défendent le temporel du Pape ; mais que les catholiques éclairés en demandent la suppression.

Ces catholiques éclairés-là sont les paroissiens du bon curé de Béranger, qui est tout, hormis bon curé.

S'il pouvait rester un doute dans l'esprit d'un catholique sur la nécessité du temporel du Pape, ce doute ne serait-il pas résolu et résolu mille fois par cette simple considération que tous les incrédules, tous les impies, tous les socialistes, tous les hérétiques, en un mot tous les ennemis avoués de l'Eglise s'unissent pour attaquer ce pouvoir ? Aussi les évêques, qui sont les représentants nés du catholicisme, sont-ils tous unanimes sur cette question. Devant un tel accord, quel est le catholique qui ne craindrait pas de faire bande à part ?

Fanatiques, ultramontains, obscurantistes, etc., ce sont là de grands mots dont se paye le vulgaire, mais qui, dans la bouche des ennemis de l'Eglise, signifient tout simplement les chrétiens.

Nous sommes catholiques, c'est-à-dire enfants de l'Eglise, fils spirituels du Pape ; quand on attaque notre père, tous, nous nous serrons autour de lui, et nous sommes prêts à mourir pour le défendre. Que l'on appelle cela ultramontains, soit, nous sommes tous ultramontains : archevêques, évêques, prêtres, laïcs, nous aimons le Pape, qui est *ultramontain*, c'est-à-dire à Rome, au-delà des monts, *ultrà montes*.

Le fanatisme intolérant et aveugle n'existe que chez nos ennemis, et c'est une de leurs tactiques les plus communes que de nous charger des excès dont ils se rendent coupables.

Les Catholiques, en défendant le Pouvoir Temporel du Pape, font-ils de la politique ?

Non pas ; ils défendent un intérêt religieux.

Il y a, je le sais, des hommes politiques qui sont heureux de couvrir, comme on dit, du manteau sacré de la religion leurs passions politiques ; ceux-là font de la politique en paraissant traiter des questions religieuses. Mais il n'en est pas ainsi de l'épiscopat catholique, du clergé et des fidèles qui, dans toute l'Europe, se lèvent et se lèveront toujours comme un seul homme pour défendre le St. Siège et sa liberté.

Les *mauvais journaux* voudraient, sur ce point, donner le change à l'opinion publique ; mais nous savons que penser, et il ne faut pas beaucoup d'esprit pour comprendre que derrière cette question toute politique en apparence se cache la grande et imposante question de l'indépendance religieuse de l'Eglise catholique et de son Chef.

La Religion, il est vrai, touche ici aux choses politiques, mais elle n'y touche qu'au point de vue de la foi, de la conscience, des droits catholiques et des intérêts du monde chrétien. La religion touche à toutes les choses humaines par ce côté, et c'est tout simple, puisque tout dépend de Dieu et que l'Eglise a pour mission de faire connaître aux hommes la volonté de Dieu. Dans tous les siècles, et sans sortir de sa sphère, l'Eglise a exercé ce droit qui, pour elle, est un devoir. Dieu veut que les puissances de ce monde respectent le Pape et tous ses droits ; *quiconque touche au Pape est perdu*.

C'est donc à tort que l'on reproche à nos évêques et à nos prêtres de s'occuper de ce qui ne les regarde pas, quand ils défendent avec le temporel du Pape la sainte cause de la liberté catholique.

Démonstrations en faveur du Pape.

DISCOURS DE M. CHERRIER, C. R.

Suite.

Pour l'influence civilisatrice de la Papauté, elle ne saurait être contestée. L'histoire de l'Europe et celle des Papes en particulier est là pour prouver que le pouvoir pontifical a été exercé dans l'intérêt de l'hu-

manité, en faveur de la faiblesse opprimée et de la liberté des peuples qu'il a souvent protégés contre la tyrannie et dont il a plaidé la cause auprès des souverains.

Et l'Angleterre elle-même, à qui est-elle redevable de cette civilisation dont elle est si orgueilleuse, n'est-ce pas à des missionnaires partis de Rome et envoyés par le St. Siège pour la convertir au christianisme, source de toute civilisation ?

Le temps et le talent me manquent également pour dérouler le magnifique tableau de tout ce que les Papes ont fait et font encore tous les jours dans l'intérêt de la Religion, des sciences et des arts. Je dois seulement remarquer que cette action bienfaisante de la Papauté a été avouée, reconnue et proclamée non-seulement par des écrivains ecclésiastiques ou catholiques, mais aussi par des adversaires du catholicisme et même par des ennemis de la religion chrétienne, tels que Gibbon et Voltaire. Une conviction intime des bienfaits répandus sur le monde entier par les Souverains Pontifes peut seule expliquer l'hommage éclatant que les uns et les autres ont rendu à la Papauté.

Aux passages que j'ai déjà cités, j'en ajouterai quelques autres d'un grand poids.

Écoutez encore Gibbon qui dit, en parlant des Papes, " que la misère publique et privée trouvaient un " soulagement dans leurs amples revenus, et la faiblesse ou la négligence des empereurs les forçait " de veiller constamment dans la paix et dans la " guerre à la sûreté matérielle de Rome. Au milieu " des calamités de toute espèce, l'Evêque revêtait insensiblement les vertus et la magnanimité du Prince ; et tous, Italiens, Grecs ou Syriens, prenaient " le même caractère, adoptaient la même politique en " montant sur la chaire de St. Pierre. C'est ainsi que " Rome, après la perte de ses légions et de ses provinces, retrouva sa suprématie dans le génie et la fortune des Papes."

Voltaire, en parlant du Pape Léon IV, dit " qu'il se " montra digne en défendant Rome d'y commander " en souverain.

Et cette intervention des Papes entre les peuples et leurs souverains, si étrangère aux notions modernes, Voltaire lui-même en a compris les salutaires effets. " L'intérêt du genre humain, dit-il, demande " un frein qui retienne les souverains et qui mette à " couvert la vie des peuples. Ce frein de la Religion aurait pu être par une convention universelle " dans la main des Papes, comme nous l'avons déjà " remarqué. Les premiers Pontifes, en ne se mêlant " des querelles temporelles que pour les apaiser, en " avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, " en reprenant leurs crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de Dieu sur " la terre ; mais les hommes sont réduits à n'avoir " pour défense que les lois et les mœurs de leur pays,

“lois souvent méprisées et mœurs souvent corrompues.”

La Papauté a trouvé dans des historiens protestants, mais consciencieux, des apologistes qui l'ont noblement vengée des insultes que lui ont prodiguées quelquefois des écrivains nés dans le sein de l'Eglise, et qui, pour satisfaire leurs préjugés haineux, n'ont pas craint de défigurer l'histoire.

Trois historiens protestants, Hünter, Voigt et Ranke, ont donné l'exemple d'une impartialité remarquable ; les deux premiers en écrivant les vies d'Innocent III et de Grégoire VII, et le troisième, en parlant des révolutions de la Papauté. Ces sujets étaient délicats à traiter, même pour les catholiques, à raison des préventions et des calomnies du dix-huitième siècle, mais, sous leur plume véridique, ils sont devenus un nouveau titre de gloire pour l'Eglise et les Pontifes. C'est en étudiant l'histoire de la Papauté, et en apportant à cette étude un amour sincère et désintéressé de la vérité, que ces historiens se sont frayés la route du catholicisme, belle et précieuse récompense de leurs travaux consciencieux.

Leurs voix, parties de l'Allemagne protestante, ont été entendues dans l'Angleterre protestante. L'un des publicistes les plus distingués de ce dernier pays, l'un de ses écrivains les plus brillants, de ses historiens les plus célèbres, dont la perte récente a jeté un voile funèbre sur la littérature anglaise, s'est inspiré de l'ouvrage de M. Ranke pour rendre à l'Eglise catholique et à la Papauté un tribut d'éloges et d'admiration. Le témoignage de Lord Macaulay est d'autant plus fort qu'il n'a pas toujours su se mettre au-dessus des préjugés de secte.

“Les plus fières maisons royales, dit cet éloquent écrivain, ne datent que d'hier, comparées à cette succession des Souverains Pontifes, qui, par une série non interrompue, remonte du Pape qui a sacré Napoléon dans le XIXe siècle, au Pape qui sacra Pepin dans le VIIIe. Mais bien au-delà de Pepin, l'auguste dynastie apostolique va se perdre dans la nuit des ères fabuleuses. La République de Venise, qui venait après la Papauté en fait d'origine antique, était moderne comparativement. La République de Venise n'existe plus et la Papauté subsiste. *La Papauté non en état de décadence, non comme une ruine, mais pleine de vie et d'une jeunesse vigoureuse.* L'Eglise catholique envoit encore, jusqu'aux extrémités du monde, des missionnaires aussi zélés que ceux qui débarquaient dans le comté de Kent avec Augustin ; des missionnaires osant encore parler aux rois eux-mêmes avec la même assurance qui inspira le Pape Léon en présence d'Attila..... Aucun signe certain n'indique que le terme de cette longue souveraineté soit proche. Elle a vu le commencement de tous les établissements ecclésiastiques qui existent aujourd'hui, et nous n'oserions pas dire qu'elle n'est pas destinée à en voir la fin. Elle était grande et

“respectée avant que les Saxons eussent mis le pied sur le sol de la Grande-Bretagne ; avant que les Francs eussent passé le Rhin, quand l'éloquence grecque était florissante encore à Antioche, quand les idoles étaient adorées encore dans le temple de la Mecque. Elle peut donc être grande et respectée encore, alors que quelque voyageur de la Nouvelle-Zélande s'arrêtera au milieu d'une vaste solitude, contre une arche brisée du pont de Londres, pour dessiner les ruines de Saint-Paul.”

Après d'aussi magnifiques témoignages en faveur de la souveraineté pontificale, comment ne pas partager les sympathies vives et profondes de l'univers catholique pour le Chef actuel de l'Eglise, qui, dans son auguste personne, représente si noblement les vertus et la grandeur morale de la Papauté ?

Et quel prétexte fait-on valoir en faveur du démembrement des Etats Pontificaux ? Le refus du Pontife de faire les réformes qu'on prétend lui imposer. On refuse à son gouvernement, par une odieuse exception, ce qu'on accorde à tout autre, le droit de juger de l'opportunité de ces réformes. M. Villemain remarque que, sans réformes accomplies, on a proclamé comme principe tutélaire, absolu, sacré, la complète intégrité de l'empire Turc. Et lorsqu'il s'agira de l'intégrité du territoire pontifical si souvent reconnue, et garantie par le droit public de l'Europe, son souverain ne sera pas traité avec le même respect et la même déférence qu'une puissance mahométane !

Comment concevoir qu'aux yeux des puissances chrétiennes, l'Islamisme doive être traité avec une bienveillance qu'on refusera au Catholicisme, et que le territoire du Chef de l'Eglise ne soit pas aussi inviolable que celui de l'Empire Turc ?

Si l'on en croit les déclamations des adversaires du gouvernement papal, il semble qu'il ait toujours été immobile et étranger aux réformes que le temps, les circonstances et de nouveaux besoins rendent nécessaires dans tous les Etats. Ceux qui étudieront la vie de plusieurs des Souverains-Pontifes se convaincront facilement qu'il y a eu parmi eux de grands politiques, de grands hommes d'état et même de grands réformateurs. Et parmi ces Papes réformateurs Pie IX tient assurément le premier rang. Il a porté sur le trône pontifical non-seulement la bonté et la douceur qui font chérir les rois, mais encore les qualités qui sont le gage d'un gouvernement juste, éclairé et libéral.

Reportons-nous à l'année 1847, et rappelons-nous les réformes très étendues dont Pie IX donna l'exemple aux autres souverains ; réformes, peut-être trop étendues pour les peuples auxquels elles étaient destinées, pour des peuples peu préparés à boire à la coupe de la liberté, souvent aussi enivrante que celle du pouvoir. Il n'y a aucune exagération dans le langage de l'Evêque d'Orléans, quand, avec l'accent de la conviction la plus intime, il s'écrie :

“ Est-ce que ce n'est pas Pie IX qui a donné le signal des améliorations et des réformes à tous les Princes de la Péninsule, qui s'est placé de lui-même à la tête des Italiens généreux, honnêtes, et de leurs vœux pour l'indépendance légitime de leur patrie ? N'est-ce pas lui qui écrivait à l'empereur d'Autriche :

“ Nous avons confiance que la nation allemande, si généreusement fière de sa propre nationalité, ne mettra pas son honneur dans des tentatives sanglantes contre la nation italienne, mais qu'elle le croira plutôt intéressé à reconnaître noblement celle-ci pour sœur, toutes les deux nos filles, toutes les deux si chères à notre cœur, consentant à habiter chacune son territoire naturel, où elles vivront d'une vie honorable et bénie du Seigneur.”

Les réformes qu'à une époque antérieure le célèbre et malheureux Rossi appelait de ses vœux, étaient plus restreintes. Cet homme d'Etat ne se doutait pas alors qu'il serait appelé à faire fonctionner les institutions libérales dont le Pontife Romain voulait, dans l'élan d'une noble générosité, faire jouir ses sujets. Encore moins se doutait-il qu'il payerait de sa vie son dévouement à son souverain et ses généreux efforts pour inaugurer à Rome l'ère du régime constitutionnel.

Qui a déjoué les projets généreux du Souverain Pontife et les courageux efforts de son Ministre ? Une démagogie féroce qui prétendait écrire en lettres de sang la charte des libertés humaines et la sceller encore avec du sang en enfonçant le poignard démocrate dans le sein de l'infortuné Rossi qui en expirant prononça ces paroles : “ La cause du Pape est la cause de Dieu,” paroles dignes de la noble fin de cette illustre victime du fanatisme révolutionnaire. Le détronement de Pie IX, et sa fuite qui épargna aux Romains un nouveau crime et un plus grand malheur, furent le prix des concessions d'un Pontife envoyé en exil par ceux qu'il avait amnistiés et qui n'étaient rentrés dans ses Etats que pour l'en bannir lui-même.—Après ce malheureux essai, il semble que Pie IX dégoûté de l'ingratitude de ses sujets eût dû pour jamais renoncer à s'engager de nouveau dans la carrière des réformes. Le penser, ce serait méconnaître ses sentiments généreux et ses inspirations élevées.

Pie IX rentré dans sa Capitale, après en avoir été chassé comme tant d'autres de ses prédécesseurs, oubliant les insultes et les mauvais traitements dont il avait été victime, s'occupa de nouveau d'améliorer le sort de ses sujets, et d'introduire dans ses Etats les réformes praticables d'après les derniers événements et qui pussent se concilier avec son autorité de roi et de Pontife. C'est le témoignage que lui a rendu M. Thiers.

“ La France, a-t-il dit dans un rapport mémorable, n'a trouvé le Saint Père, ni moins généreux ni moins libéral qu'il ne l'était en 1847 ; mais les circonstances étaient malheureusement changées. Ceux qui

avaient usé de ses bienfaits pour bouleverser l'Italie, pour chasser de leurs capitales les Princes les plus libéraux, avaient produit un redoublement de préjugés chez tous les ennemis de la liberté italienne, dont Pie IX, au début de son règne avait si courageusement affronté les répugnances.”

M. Thiers avait encore dit à propos du *motu proprio* pontifical postérieur à la restauration du Pape : “ Nous bornant en ce moment à considérer le principe de cet acte, nous dirons qu'il donne les libertés municipales désirables, et que, pour ce qui regarde la liberté politique, celle qui consiste à décider des affaires d'un pays, dans une ou deux assemblées, de concert avec le pouvoir exécutif comme en Angleterre, par exemple, il est vrai que le *proprio motu* ne l'accorde point, ou du moins qu'il n'en donne que les premiers rudiments, sous la forme d'une *consulte* privée de voix délibérative. La question dès lors est de savoir, si les Etats Romains sont actuellement capables du régime que l'Angleterre est parvenue à se donner après deux siècles d'expériences et d'efforts. C'est là une question d'une immense gravité, qu'il appartenait au Saint-Père seul de résoudre, et au sujet de laquelle il importait à lui et au monde chrétien de ne rien hasarder. Qu'il ait préféré en cela le parti de la prudence, qu'après les expériences qu'il vient de faire, il ait préféré ne pas rouvrir la carrière des agitations politiques, pour un peuple qui s'y est montré si nouveau, nous ne nous reconnaissons pas le droit de l'en blâmer, et nous n'en voyons pas le motif.”

Quel contraste entre les paroles pleines de sens de cet homme d'état, et les déclamations vulgaires d'écrivains qui, se voilant d'un respect hypocrite pour la puissance temporelle du Pape, émettent des principes, dont la conséquence logique serait, non-seulement son amoindrissement, mais même son anéantissement, et quelque chose de pis encore, son avilissement. Qui ne comprend en effet qu'une souveraineté à laquelle on prétend imposer l'obligation de faire des réformes, sous peine de morcellement de son territoire, est une souveraineté humiliée, dégradée et mutilée ? En faisant dépendre l'intégrité du territoire pontifical des réformes que le Pape sera tenu d'y introduire, est-ce traiter avec ce souverain comme Napoléon I le voulait, quand il disait à son ministre, près de Pie VII : “ Traitez avec le Pape, comme s'il avait une armée de deux cent mille hommes.”

C'est bien ici le lieu de rappeler les paroles que ce même Pape adressa plus tard à Napoléon quand celui-ci prétendait le dominer et l'assujettir à ses volontés : “ Grandes ou petites, les souverainetés conservent toujours entr'elles le même rapport d'indépendance. Autrement on met la force à la place de la raison.” En effet, c'est ce que les adversaires de la Papauté prétendraient faire à l'égard de son illustre Successeur, en le menaçant de le livrer à ses ennemis et de le laisser sans défense contre la révolution, s'il

n'est pas docile aux avis qu'on lui donne et ne se prête pas aux réformes qu'on exige de lui, réformes que, suivant M. de Montalembert, " personne ne définit, " ne discute et auxquelles personne ne s'intéresse."

D'ailleurs, depuis sa rentrée dans ses Etats, Pie IX a non-seulement manifesté le désir de continuer les réformes dont la révolution avait si brusquement interrompu le cours, mais il a plus accordé dans ses institutions que les grandes puissances n'avaient demandé en 1831-1847 et 1849. C'est ce que dit M. De Corcelles qui a prétendu pouvoir l'établir avec la seule autorité des pièces publiques et de certains faits notoires.

Une foule d'autres écrits ont fait ressortir cette vérité. On se convaincra facilement en les lisant, que le Gouvernement Papal est bien loin de mériter les reproches que la passion ou le préjugé lui a si injustement prodigués; reproches qui ont été aussi souvent refutés qu'ils ont été répétés. Avec un peu plus de temps, il serait facile de faire voir combien les populations des Etats pontificaux sont, sous le rapport matériel comme sous le rapport moral et religieux, plus favorisées que celles de beaucoup d'autres états, dont cependant les adversaires de la papauté ne songent pas à traduire les gouvernements au tribunal de l'opinion publique de l'Europe.

Je suis heureux de pouvoir citer à ce sujet le témoignage d'un protestant, membre zélé de l'Eglise d'Ecosse, M. MacFarlane. En 1848, après avoir visité les Etats Pontificaux dans toutes leurs parties, il écrivait ces lignes remarquables: " Ce que nous voyons " ici dans les Etats Pontificaux nous prouvait bien " que les prédécesseurs de Pie IX n'étaient ni enrou- " tés, ni idiots, tels que l'on voudrait nous les pein- " dre, et que son prédécesseur immédiat Grégoire " XVI, qui laissa le pays dans une condition de pros- " périté sans exemple, n'était pas un tyran destruc- " teur."

Il me faut terminer ce discours trop court pour l'importance et la variété des matières auxquelles il a rapport, et trop long pour le peu d'intérêt que j'ai su y répandre.

J'ignore quelles épreuves la Providence dans ses desseins impénétrables réserve à la Papauté, mais ce que je sais, c'est qu'elle a subi bien des vicissitudes, qu'elle a été exposée à de plus grands dangers que ceux qui la menacent aujourd'hui, et qu'elle en est toujours sortie victorieuse; ce que je sais, c'est que plusieurs d'entre nous avons vu des Papes détrônés, subir les angoisses de l'exil et même celles de la captivité, et rentrer ensuite dans leur capitale, salués par les acclamations de tout un peuple heureux de les revoir: ce que je sais, c'est que le grand dominateur, le géant des temps modernes, dont la puissance a rappelé celle des conquérans les plus fameux de l'antiquité, osa un jour s'attaquer à la Papauté et que peu de temps après, il s'en alla mourir sur un rocher lointain, découronné et captif, tandis que le Pontife

qu'il avait persécuté, mourait dans sa capitale, regretté de ses sujets et environné du respect du monde entier. Le captif de Ste. Hélène fut trop heureux en mourant de recevoir les consolations de la Religion dont il avait opprimé le Pontife Suprême. Chaque fois que la Papauté a été menacée, le monde catholique s'est tourné vers elle et lui a adressé ces paroles qui contiennent à la fois un vœu et une prédiction *esto perpetua*. Dans les prévisions humaines, la Papauté doit survivre aux empires les plus florissans, comme Lord Macaulay l'a reconnu dans les belles paroles citées plus haut. Pour nous, catholiques, qui avons des motifs plus élevés et plus forts d'espérer, quelles que décourageantes que soient les circonstances, nous retrouverons la confiance dans ces paroles que nous adresserons nous aussi à la Papauté, *esto perpetua*. Qu'elle vive à jamais, cette Papauté, source de toute civilisation, de toute grandeur morale et qu'elle règne à jamais sur la Ville Eternelle, pour de-là répandre sur l'univers entier la majestueuse bénédiction *Urbi et Orbi*.

Discours de M. le Docteur Meilleur,

EX-SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Messieurs,

Comme on vient de vous l'annoncer, j'ai été prié de seconder la résolution dont on vous a fait la lecture. Je m'avance pour vous dire que je la seconde très-cordialement, comme je sais que vous la voterez vous-mêmes à l'unanimité.

Cette résolution vous ayant été développée avec habileté et succès, par les honorables préopinans dont les belles paroles ont été par vous si souvent applaudies, il semble que je devrais me contenter de la voter en silence, comme vous allez la voter vous-mêmes. Sans doute, j'aurais bien plus raison d'agir en silence que la plupart d'entre vous. Mais, craignant de paraître indifférent relativement à la cause qui nous réunit ici ce soir en si grand nombre, et la résolution qui est devant vous étant extrêmement importante, je me permettrai de vous en dire, moi aussi, quelque chose.

Cette résolution est d'autant plus importante qu'elle a plus trait à deux grands principes qui se rattachent, l'un au droit de propriété et l'autre à la liberté de conscience. En effet, les efforts que la révolution fait aujourd'hui pour priver le Souverain Pontife d'une partie notable de ses Etats, est une grave atteinte portée au droit de propriété et à la liberté de conscience.

Ces Etats sont sa propriété, ou plutôt celle de l'Eglise universelle dont il est le Chef. Il ne les a pas acquis par droit de conquête ou par la force, comme tant d'autres Souverains ont acquis leurs domaines respectifs auxquels, cependant, on ne conteste pas la possession. Les Etats du Souverain Pontife sont le produit de donations pieuses et libres, faites à ses prédécesseurs pour le bien de l'Eglise universelle, par des souverains d'Orient et d'Occident réunis. Ces

donations, que leurs successeurs ont respectées, et que plus de six siècles ont consacrées, sont autant d'actes pieux, faits par eux, pour des fins religieuses et humanitaires. Or, des biens ainsi légués en bonne et dûe forme, sous les auspices de la loi, sont des biens consacrés à Dieu-même. Placés sous l'égide protectrice de l'Eglise, celle-ci se trouve par le fait chargée de l'accomplissement de la volonté des donateurs. Il en est ainsi des Etats du Pape. Il n'en est que le fidei-commissaire et l'administrateur pour le bien de la Religion et pour la plus grande gloire de Dieu. Qui donc a le droit de dépouiller le Souverain Pontife de biens aussi légitimement acquis, et possédés par ses successeurs avant lui en vertu de titres aussi incontestables? Forcer le Saint-Père à céder la moindre partie de ses Etats, c'est violenter sa conscience, puisqu'ils ne sont pas sa propriété personnelle, mais bien celle de l'Eglise toute entière.

Je vous ai dit que la résolution qui vous est proposée se rattache à la liberté de conscience, et voici encore comment, à mon sens. Les donateurs, pour la plupart, remplissent un devoir de conscience; leur intention est de faire un acte satisfaisant pour leurs péchés, ou peut-être même de faire, sous cette forme, une restitution et de satisfaire ainsi à la justice divine et humaine. Et quels biens sont mieux acquis et plus utilement employés pour le bonheur de la société que ceux que possèdent ainsi nos institutions religieuses, nos institutions de bienfaisance et d'éducation? Ces donations sont faites toutes en conformité aux principes de l'Evangile et à la pratique de la primitive Eglise. Qu'on lise l'histoire de l'Eglise, et on en trouvera partout des preuves. Ces donations sont donc autant d'actes de piété pour l'acquit de devoirs de conscience. La conscience sent le besoin de la liberté de consacrer à Dieu et à son Eglise des biens qu'elle ne peut plus retenir, soit parce que le détenteur ne peut les utiliser suffisamment pour le bien de l'humanité et de la Religion, soit que, mal acquis, il doit les restituer. Sans doute les donations ne sont pas toujours des restitutions; c'est le plus petit nombre. Mais, il suffit que des donations soient quelquefois des restitutions. Alors combien est chère au donateur la liberté de mettre ainsi ordre à sa conscience. Lui ôter le pouvoir de le faire, c'est porter atteinte à la liberté de conscience et lui ôter la sécurité, la garantie qu'il doit avoir que les biens dont il fait don à l'Eglise seront considérés comme sacrés, et ne seront pas détournés de leur fin primitive. C'est lui ôter, ou les diminuer au moins et beaucoup, le motif qui l'anime en faisant ces dons. Dans tous les cas, tout ce qui s'attaque au droit de propriété et à la liberté de conscience nous intéresse vivement, et ce, quelle que soit la propriété ou la personne qui en soit immédiatement l'objet. Or, les biens du Souverain Pontife ou les biens de l'Eglise de Rome, qui sont choses identiques et sacrées, sont aussi les nôtres, puisque nous avons le bonheur de faire partie de l'Eglise univer-

selle. Nous ne devons donc pas souffrir, par un consentement tacite, qui pourrait avoir des conséquences funestes, que l'on dépouille impunément l'Eglise de Rome de ses biens; car, appuyé sur la logique du fait, on pourrait dépouiller nos propres églises des leurs. Nous devons donc en ce moment nous poser hardiment en défenseurs de ces deux grands principes, et élever énergiquement la voix contre la spoliation préméditée des Etats du Souverain Pontife, parce que, en outre, tout ce qui s'attaque à la propriété comme à la personne sacrée du Chef Suprême de l'Eglise, est une profanation et une impiété.

Il me reste à vous faire observer que nous devons nous faire un devoir d'être toujours sincèrement attachés au St.-Siège; nous le devons par reconnaissance pour tous les bienfaits que nous en avons reçus par l'heureuse entremise de nos Vénérables Evêques et de leur respectable Clergé, et nous le devons par devoir encore, comme enfants soumis, comme nous devons l'être, au Père commun des fidèles. Ce sera le moyen de marcher sur les traces de nos ancêtres et de vivre et mourir dans la foi et l'unité catholique.

Collège de l'Assomption.

30 Mars 1860.

MM. les Editeurs de l'*Echo*,

En face des dangers qui menacent Rome et son Chef, notre catholique Canada s'est ému, et de tous les points de la province partent des protestations couvertes de signatures. Les élèves du collège de l'Assomption ne sont pas restés en arrière de l'élan général; lundi dernier (26) c'était leur tour.

Les élèves avaient mis leur assemblée sous le patronage de celle que l'illustre Pontife, qui occupe en ce moment le trône de Pierre, a proclamée victorieuse de l'enfer et du péché, et avaient choisi le jour de l'Annonciation.

Démontrer les droits de Pie IX sur la Romagne, dérouler les attentats dont l'Italie est le théâtre, faire voir les conséquences que pourrait entraîner le démembrement des Etats Pontificaux, c'était là la protestation la plus énergique contre les événements qui viennent de s'accomplir, et c'est ce qu'ont tâché de faire les quatre orateurs qui ont pris la parole. Nos bien aimés et vénérés Maîtres ont bien voulu nous permettre de vous les adresser avec l'adresse des élèves au Souverain Pontife. Si vous jugez quelques-unes de ces pièces dignes de l'attention de vos lecteurs, nous en serions bien flattés. Ensuite une adresse a été lue et signée avec le plus vif empressement par tous les élèves.

La musique du collège a fait merveille; le chant surtout ne saurait être trop loué: un admirable cantique ayant pour titre: *l'Eglise sur la mer du monde*, a été exécuté de la manière la plus heureuse. Rien ne saurait redire l'enthousiasme qu'excitèrent les deux strophes suivantes:

Aux ans succéderont les ans,
 Mais tour-à-tour un nouveau Pierre
 De sa voix dominant le fracas du tonnerre
 Gouverne sans faillir à travers les brisans.

Ah ! qu'il est beau, ton pavillon,
 Lorsqu'au souffle de la tempête,
 Il s'agite et frémit, comme en un jour de fête,
 Des autans conjurés bravant le tourbillon.

Il n'eût rien manqué à cette fête, si une grave maladie n'eût retenu un des plus brillants condisciples, et ne nous eût privé du plaisir de l'entendre.

UN DES ÉLÈVES.

Discours prononcé par M. Damase Jobin,

ÉLÈVE DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.

Monsieur le Président et Messieurs,

Il y a loin de la gravité du sujet dont nous allons nous occuper à ce qui fait communément la matière de nos joyeuses et bruyantes démonstrations. La sainteté du lieu où nous sommes réunis, la solennité du jour et des circonstances, l'attitude calme et religieuse de l'auditoire qui veut bien m'honorer de son attention, tout annonce qu'il s'agit ici d'une question et d'intérêts qui n'ont rien de commun avec ceux du temps ; d'intérêts, Messieurs, bien supérieurs à tous ceux qui font la vaine préoccupation des hommes, et ont un si grand retentissement sur le théâtre du monde. En effet, il ne s'agit de rien moins que d'exprimer, aussi hautement que possible, nos vœux les plus ardents et nos sympathies les plus vives envers un homme qui n'a pas d'égal sur la terre, envers un homme revêtu d'une autorité qui émane directement du ciel, envers un homme enfin qui est la représentation sensible et vivante du Verbe fait Chair et de la Majesté divine ici-bas. Voilà, Messieurs, l'homme que nous voulons entourer de nos respects et de notre vénération la plus profonde.

Eh ! qui le croirait, si les événements n'avaient cours à la face de tous les peuples, et au centre même de la civilisation ! Cet homme qui, par son double caractère de Roi et de Pontife, est placé au sommet de l'échelle sociale ;—celui dont toutes les palpitations du cœur sont autant de soupirs vers le trône du Tout-Puissant pour la sanctification de tous les fidèles qu'il est chargé de guider dans la Foi ;—celui qui est placé, par la Providence entre le ciel et la terre, comme un autre Moïse priant sur la montagne pendant que son peuple est aux prises avec l'ennemi, ou plutôt, image vivante du Christ, élevé et suspendu pour ainsi dire comme ce divin Sauveur entre Dieu et les hommes, pour fléchir la colère de Dieu et sauver les pécheurs ;—eh bien, Messieurs, ce Pontife Souverain, digne au plus haut degré du respect et de l'amour de tous les peuples que la grâce du Seigneur a placés sous sa houlette, est depuis longtemps indignement méprisé et outragé, lâchement persécuté et abandonné à la rage de ses ennemis. Enfin, non content des injures qu'on lance tous les jours à sa vénérable figure de souverain temporel et de chef suprême de l'Eglise, on fait jouer à l'heure qu'il est

tous les ressorts d'une politique injuste et sacrilège pour le dépouiller de ses Etats.

Cependant, chose étrange, les coupables auteurs des désordres qui se commettent dans certaines provinces du patrimoine du Bienheureux Pierre, sont les mêmes hommes qui ont si hautement approuvé la sagesse et la libéralité du Saint-Père, lors de son avènement au trône pontifical. Les réformes qu'il avait opérées avaient semblé quelque temps apaiser les mécontents ; les plaintes et les murmures de la portion la plus factieuse de la population s'étaient convertis en réjouissances publiques et en hymnes d'actions de grâces. Mais, comme l'ambition ne peut longtemps se contenir, comme les mauvaises passions de ces hommes pervers, que l'on désigne communément sous le nom de révolutionnaires, finissent trop souvent par éclater en brisant les trônes et en sapant les bases de l'édifice social, il arriva à Rome ce qui arrive chez tous les peuples qui nourrissent dans leur sein ce ver rongeur de nos sociétés modernes.

L'Italie, par son beau climat, et par les merveilles qui semblent se multiplier sous les pas du voyageur, attire chez elle des milliers d'étrangers, et parmi ces derniers, une foule d'aventuriers et d'hommes sans aveu, qui viennent des quatre coins du monde implanter chez le peuple italien naturellement bon et attaché à ses souverains légitimes, le germe de tous les vices qui ont corrompu les autres sociétés. C'est ainsi que le peuple italien, exposé plus que tout autre à la maligne influence de ces artisans de crime et de ruine sociale, se trouvait comme tous les peuples qui s'étaient empoisonnés à la même coupe, singulièrement préparé pour une révolution. Enfin cette révolution éclata. Rome en fut le théâtre. Il y a douze ans, le monde catholique priait pour le retour de Pie IX, chassé de ses Etats, et contraint de demander un asile au roi de Naples, le pieux Ferdinand, de glorieuse mémoire. Mais pendant que ces tristes choses se passaient dans la Capitale du monde chrétien, la divine Providence préparait à l'illustré exilé de Gaëte un libérateur dans la personne de Napoléon dont elle voulait faire le chef d'un peuple puissant et plein de foi. Napoléon, en effet, ramena le Pape à Rome, et certes, Messieurs, vous savez s'il se couvrit de gloire en se montrant ainsi le fils très chrétien et dévoué de Pie IX. Personne n'eût douté, quand on le vit mettre aussi généreusement son épée au service de l'Eglise, qu'il ne fût heureux de pouvoir par là remercier le ciel de l'avoir appelé à l'honneur de présider aux destinées de la France.

Eh bien, c'est ce même Empereur qui vient d'écrire à Pie IX pour lui conseiller de se dessaisir des provinces insurgées, en donnant pour prétexte qu'elles ne voulaient plus reconnaître son autorité. Mais le St. Père a de suite répondu à Napoléon qu'il ne pouvait se rendre à ce conseil. C'est à la suite de cette réponse que le Souverain Pontife a envoyé à tous les évêques de la chrétienté l'admirable et touchante encyclique où sont exposées les raisons pour lesquelles

Sa Sainteté s'est refusée au démembrement de ses Etats.

Cependant, forte de l'appui des têtes couronnées, et en particulier de Victor-Emmanuel qui semble avoir renié les pieuses et nobles traditions de ses frères, la révolution promène fièrement son char ensanglanté dans les malheureuses contrées de l'Italie centrale, et les faits les plus lamentables se renouvellent chaque jour sur cette belle terre de l'Italie, si digne d'un sort meilleur. L'anarchie, le désordre, le brigandage, tous les crimes enfin y sont à l'ordre du jour. Outre la Romagne qu'on a enlevée au Pape, on a vu trois Princes, voisins de cette malheureuse province, contraints de s'enfuir devant le torrent révolutionnaire qui a renversé leurs trônes. Mais c'est dans la Romagne que les principes de ce vandalisme affreux paraissent avoir reçu l'application la plus large et la plus conforme aux leçons de ses chefs. Rien de plus affligeant que l'état de cet infortuné pays, ravagé par le souffle de la tempête révolutionnaire. Des bandes de brigands armés ont profané des églises, ont foulé aux pieds la Ste. Eucharistie; on a tourné en dérision nos saints mystères, en imitant, par une profanation sacrilège, les cérémonies du culte divin, et nos chants les plus sacrés. Je passe sous silence les attentats commis contre la morale, contre la propriété et la vie même des citoyens; j'aurais à vous faire une peinture trop dégoûtante et trop chargée des couleurs les plus sombres. Il suffit de dire que l'Italie a été, dans ces malheureux temps, le théâtre des scènes que n'auraient pas désavouées les bourreaux de la grande révolution française de 93.

Enfin, MM., tous les cœurs se sont vivement émus d'un pareil état de choses, et de la situation pleine de périls du Père commun des Fidèles qui se trouve menacé d'un second exil. De tous les points du monde catholique, on proteste énergiquement contre les outrages dont on abreuve tous les jours la personne sacrée du Chef de l'Eglise, et contre les attentats sacrilèges qui se multiplient d'une manière si lamentable dans les provinces qu'on lui a enlevées.

Le Canada, pays de foi et d'attachement à la chaire de St. Pierre, devait, aussi lui, témoigner de son respect et de son dévouement pour l'immortel Pontife qui se montre dans ces temps d'orage, le plus ferme soutien de tous les principes d'ordre et de justice. Aussi, nos grandes villes de Montréal et de Québec ont-elles déjà fait entendre des paroles bien dignes du peuple Canadien en faveur du Pontife persécuté. Ces démonstrations solennelles ont déjà fait écho jusqu'aux limites les plus reculées du pays; chaque village, chaque quartier un peu considérable, chaque paroisse, chaque société, chaque institution littéraire ou religieuse enfin, veut avoir sa démonstration particulière, et faire de ces témoignages de vénération et d'amour pour le Saint Père, comme un rempart qui le protège contre la révolution qui le menace de tous côtés.

Ces protestations de respect et de dévouement pour notre Père commun, dans les circonstances pénibles où il se trouve, protestations qui lui sont adressées de toutes les parties de l'univers catholique, et que couvrent des centaines de milliers de signatures, certes, MM., c'est bien là la réfutation la plus solennelle et la plus écrasante des folles utopies que l'Ecole Révolutionnaire cherche à faire triompher aux dépens de l'Eglise et de la société. Jamais sentiment plus unanime et plus explicite n'a été exprimé sur la question du *pouvoir temporel des Papes*. Et, MM., faut-il s'en étonner? Est-il un catholique éclairé et de bonne foi qui ne reconnaisse avec le Chef de l'Eglise dont j'emprunte ici les paroles: "que par un dessein particulier de la Providence divine qui régit et gouverne toutes choses, cette souveraineté temporelle a été donnée au Pontife Romain, afin que n'étant soumis à aucune puissance civile, il puisse avec une entière liberté, et sans aucun obstacle, exercer dans tout l'univers la charge suprême du ministère apostolique qui lui a été divinement confiée par le Christ Notre-Seigneur?"

Je vous citerai encore quelques lignes de cette admirable *Encyclique*, afin de vous faire connaître les raisons plus particulières et plus en rapport avec les événements du jour pour lesquelles Sa Sainteté s'est refusée à la demande de l'Empereur des Français. Vous les avez déjà entendues ces nobles et franches paroles; mais on ne saurait trop les méditer, afin d'en comprendre parfaitement le sens et la sagesse admirables. "Nous avons, dit le Souverain Pontife en s'adressant à l'épiscopat de l'univers entier, Nous avons clairement et ouvertement déclaré à l'Empereur que Nous ne pouvions en aucune façon accéder à son conseil, parce qu'il est hérissé d'obstacles insurmontables à raison de Notre dignité et de celle du Saint-Siège, de Notre sacré caractère et des droits de ce Siège qui appartiennent non à la succession d'une famille royale, mais à tous les Catholiques. Nous avons en même temps déclaré que Nous ne pouvions céder ce qui n'est pas à Nous; que Nous comprenions parfaitement que le triomphe qu'on voulait assurer aux révoltés de l'Emilie serait les perturbateurs indigènes et étrangers des autres provinces à commettre les mêmes attentats, lorsqu'ils verraient l'heureux succès des rebelles. Entr'autres choses, Nous faisons connaître à l'Empereur que Nous ne pouvons abdiquer ces provinces de l'Emilie qui relèvent de notre domination Pontificale, sans violer les serments solennels qui Nous lient, sans exciter des plaintes et des soulèvements dans le reste de Nos provinces, sans causer un préjudice à tous les Catholiques, enfin, sans affaiblir les droits, non seulement des Princes Italiens qui ont été injustement dépossédés de leurs trônes, mais de tous les Princes de la Chrétienté entière qui ne pourraient voir d'un œil indifférent l'avènement de certains principes très pernicieux. Nous

“ n'avons pas négligé de faire remarquer que Sa Ma-
 “ jesté n'ignore point à l'aide de quels hommes, de
 “ quel argent, de quels secours on a excité et accompli
 “ à Bologne, à Ravenne et dans d'autres villes les ré-
 “ centes tentatives de rébellion, tandis que la plus
 “ grande partie de la population demeurait comme stu-
 “ péfaite à la vue de ces soulèvements tout-à-fait im-
 “ prévus pour elle, et auxquels elle ne s'est nulle-
 “ ment montrée disposée à prendre part....”

Après ces paroles tombées de la bouche même du Vicaire de Jésus-Christ, et empreintes de cette fermeté apostolique et de cette sagesse qui lui vient d'en Haut, on sent, MM., qu'une bouche profane doit se taire, et qu'il n'y a plus qu'à s'incliner devant cet oracle inspiré par l'esprit de Dieu. Je puis compter, MM., qu'il n'est aucun de vous qui ne partage ma pensée, et qui ne convienne combien il est juste que tous les catholiques qui sont les fils bien-aimés de cet immortel et saint Pontife, cherchent à adoucir l'amertume de ses angoisses et à sécher ses larmes. Je dirai plus : c'est un devoir. Eh bien, MM., ce devoir nous nous en acquittons en ce moment ; c'est même en face de nos saints Autels que nous le faisons, afin de prendre d'une manière plus solennelle le Ciel à témoin de notre vénération profonde pour notre Saint Père le Pape, Pie IX, et de notre attachement inviolable à l'Eglise Romaine.

Essai Académique.

Par M. C. FALARDEAU, Elève du Collège Ste. Marie.

C'était le 14 décembre 1858, vers huit heures et demie du matin. Le règlement du dimanche au collège, avec son invariable précision, nous avait déjà amené successivement réveil matinal et lever militaire, exercice de *Congrégation*, quelques instants d'études, déjeuner frugal, récréation rapide mais bryante ; enfin, on était remonté à la salle d'étude, et la petite division, pieds battants, partait pour la Messe, lorsque le signal ordinaire annonce aussi le départ pour *l'exercice académique*. “ Irai-je, ou n'y irai-je pas ? ” (comme auditeur, bien entendu) et je mesure encore une fois ma petite taille et mes quinze ans. — C'est bien téméraire en effet, me dis-je, pour un simple humaniste, d'oser prétendre à l'honorable dignité d'*Académicien*, et d'aller se mettre sur les rangs, à côté de graves philosophes, portant déjà barbe au menton. Ces messieurs, en vérité, ont bien raison de se montrer difficiles ; mais enfin, puisque déjà ils en ont bien reçu d'autres de la même classe, je puis au moins aller voir. D'ailleurs, voici Edouard et Alphonse qui ne sont pas des *géants* non plus, et qui se mettent sur les rangs. Et en raisonnant ainsi, je m'enfile avec les autres.

Le flot académique, à plein corridor, s'écoulait donc majestueusement, et, il faut le dire, un peu bruyamment, pour se rendre à la salle ordinaire, lorsque, juste au pied du grand escalier, le courant s'arrête et le

flot se refoule sur lui-même. Nous autres, petites gens, qui par derrière n'avions rien vu, nous nous pressons, nous nous dressons, et passons nos têtes entre les rangs pour voir la cause de ce moment d'arrêt. En effet, Monseigneur l'Evêque, accompagné du R. P. Recteur, descendait lentement les degrés de l'escalier, et allait nécessairement couper nos rangs sur son passage. Le front du vénéré pontife semblait tout rayonnant de joie ; à ce léger sourire qui effleure ordinairement ses lèvres, et que les artistes ont si heureusement rendu dans ses portraits, se joignait dans l'occasion, je ne sais quoi de plus expansif encore, qui semblait jaillir de son cœur, et répandre sur ses traits, son âme entière si douce et si bonne.

Il y avait eu, le matin, réunion de *l'Union Catholique* ; Monseigneur avait distribué la sainte communion à bon nombre de ces jeunes gens. Rempli encore lui-même de l'impression des divins mystères, il rencontra en sortant du nuage, aux pieds de la montagne, les frères de ceux avec lesquels il venait de s'entretenir sur le Thabor ; il trouvait l'espérance après avoir joui de la réalité. Lequel de ces sentiments dominait alors sa pensée ? Il serait peut-être difficile de le dire. Le fait est qu'il fut pour nous comme le bon Maître qui voulait qu'on laissât approcher de lui les petits enfants. Il s'arrêta au milieu du cercle qui venait de se former respectueusement autour de lui ; il parla, s'informa, reconnut quelques figures, et demanda quelques noms. Le R. P. Recteur, qui pointait de l'œil, l'un après l'autre, chaque élève nommé ou indiqué, sembla dire quelque chose à Monseigneur en s'inclinant à son oreille. — “ Et ces deux ou trois petits, qui se cachent là derrière les autres, reprit le bon Evêque en élevant la voix, et avec un air de bienveillance qui nous força de nous produire, pourquoi donc sont-ils si timides ? ” Eh ! vous voyez, Monseigneur, dit quelqu'un : ils n'ont encore ni l'âge, ni la taille du soldat.” — Oh ! mais, dit Monseigneur :

..... pour des âmes bien nées,
 La vertu n'attend pas le nombre des années,

et là-dessus il nous conta une petite histoire :

“ Un des neveux de Fénelon, officier distingué, venait de succomber héroïquement dans les rangs de l'armée française. A peine âgé de 15 ans, le frère du jeune héros se présente devant Louis XIV, et lui demande *bravement* le poste de son frère. *Eh ! quoi !* s'écrie le Monarque en reculant d'un pas, *si jeune ! — Eh bien, Sire*, reprit l'enfant en se redressant de tout son haut sur sa petite taille, *j'aurai l'honneur de servir plus longtemps Votre Majesté.*

Et vous aussi, mes enfants, ajouta Monseigneur en mettant sa main au niveau de mon front, si vous n'avez encore ni l'âge, ni la taille du soldat, vous en avez du moins le courage et l'ardeur, je le vois bien ; et en vous rangeant de bonne heure dans ces rangs d'élite, vous aurez l'honneur et le profit de vous y former et d'y servir Dieu et la patrie plus longtemps.

Cette parole d'encouragement, tombée de si haut,

n'a pas été perdue pour nous ; mes jeunes amis et moi, nous avons battu en brèche les portes de l'*académie* avec tant de persévérance, qu'enfin elles ont fini par céder. Aujourd'hui, pour ma réception publique, j'aurais pu, j'en conviens, donner quelque chose de plus digne d'un rhétoricien ; mais je tiens par le cœur à ma petite anecdote, et je sens qu'en la présentant en ce moment dans toute sa simplicité d'alors, elle sera pour moi un jour, à double titre, un des plus doux souvenirs de ma vie.

Le Vœu d'un Officier.

Une mère avait deux fils : l'aîné, âgé de vingt ans, en sortant de l'école militaire de Saint Cyr, s'était distingué en Crimée ; après la prise de Sébastopol, il revint passer quelques semaines de congé sous le toit paternel.

En arrivant, il trouva toute la maison en alarme : son jeune frère, qui avait dix ans de moins que lui, était à toute extrémité... A peine si la pauvre mère vit celui de ses fils qui arrivait et qui se portait bien. Tous ses regards, tous ses soins appartenaient à l'enfant qui allait mourir.

Le jeune officier partagea les soins qu'on prodiguait à son frère ; les souffrances se prolongeaient ; l'enfant n'avait plus qu'un souffle, et l'âme de la mère semblait attachée à ce souffle... *S'il meurt, je veux mourir*, répétait-elle sans cesse ; *cet enfant était toute ma vie !* Ces paroles étaient dures pour l'officier ; mais Dieu sait qu'il n'en faisait point un crime à sa mère. Il se disait : " Si c'était moi qui fusse mourant, elle m'aimerait comme cela. "

Tout l'art des médecins ne pouvait faire revenir la force au petit moribond ; déjà ses grands yeux noirs étaient fixes et vitreux, et il ne voyait plus ni sa mère ni son frère qui lui tenaient ses pauvres mains froides et amaigries... " Il va mourir ! il va mourir ! " répétait la malheureuse femme.

Le curé parlait déjà de résignation, et disait que les enfants étaient bien heureux, que le bon Dieu en faisait des anges...

La mère n'entendait que le souffle embarrassé de son fils.

Le frère avait le cœur brisé des souffrances de son frère et du désespoir de sa mère.

L'enfant fit un mouvement convulsif ; tout le monde tressaillit. Le curé dit : " Prions ! " et l'on tomba à genoux.

Voici la prière que le jeune officier fit tout bas ; Dieu seul l'entendit :

" Mon Dieu, si tu rends la santé à mon frère, je fais vœu de me consacrer à l'éducation d'enfants de son âge... Je leur apprendrai à t'aimer et à te bénir... Mon Dieu, je te bénirai tous les jours de ma vie, si tu guéris mon frère... si tu consoles ma mère..."

Cette prière de l'amour filial et fraternel arriva jusqu'à celui qui frappe, qui guérit et qui ressuscite... et l'enfant fut sauvé...

Et un jour l'officier dit adieu à sa mère, en lui révélant le vœu qu'il avait fait.

" Voilà mon épée, lui dit-il, vous la donnerez à Henri ; quand il sera plus grand, il pourra peut-être s'en servir. Moi, je vais tenir ce que j'ai promis pour racheter sa vie : j'enseignerai aux enfants de son âge à aimer Dieu, leur mère, leur pays, la vertu et l'innocence. "

La mère jette ses bras autour du cou de son fils aîné ; elle l'embrasse, le bénit. Oh ! c'était lui qu'elle aimait alors davantage. Elle fit tout ce qu'elle put pour le retenir auprès d'elle ; mais il partit pour accomplir son vœu.

Il est aujourd'hui frère de la Doctrine chrétienne.

Charité Ingénieuse d'une Reine.

La reine Marie Lecksinzka s'arrêtait quelquefois devant les magasins des marchands du château. Mais connaissant son faible, elle s'était fait une loi de renvoyer toujours au lendemain l'achat d'une chose qui lui avait plu ; et le lendemain, l'amour des pauvres l'avait emporté sur celui des bijoux.....

Un jour qu'on lui proposait un bijou aussi commode qu'élégant, mais d'assez grand prix : *Il me plairait assez*, dit-elle au marchand ; *mais pour en bien juger, il me faudrait mes yeux de demain.* Le lendemain, elle n'y eût plus pensé. On lui annonce que le bijoutier demande à parler à Sa Majesté. " Oh ! à coup sûr, répond la Reine, ce n'est point à ma majesté qu'il en veut, ce n'est qu'à ma fantaisie... Vous lui direz qu'elle est partie. "

Le roi Stanislas, père de cette admirable mère, dans ses *Conseils d'éducation*, avait dit :

" Il faut que les enfants soient formés tout à la fois à la générosité et à l'économie. Qu'on ait soin de leur suggérer ce qu'il convient qu'ils fassent de leur petit pécule ; qu'on leur dise souvent qu'il est honteux de *thésauriser*, et que le comble du déshonneur est de faire des dettes et de ne pas les payer. "

" Un enfant n'a jamais rien donné s'il n'a senti la privation de ce qu'il a donné ; qu'on lui apprenne à trouver du dédommagement de cette privation dans la satisfaction d'avoir fait une bonne œuvre qui a été vue de Dieu. "

" La religion étant la science qui caractérise le plus essentiellement l'être raisonnable, elle doit la première servir d'exercice à la raison. "

" Si l'esprit peut parler à mon esprit, nul autre ne peut parler à mon cœur que le Dieu qui l'a formé. "

Marie Lecksinzka formée à l'école de son auguste père, accoutumait ses enfants, dès l'âge le plus tendre, à envisager, comme le premier avantage de leur rang, de pouvoir protéger un jour la vertu, et de faire du bien aux hommes. Elle les associait à ses bonnes œuvres ; elle leur faisait désirer comme une faveur de concourir avec elle au soulagement des malheureux. Elle les amenait à faire pour eux, librement et

avec joie, le sacrifice des sommes dont ils auraient pu disposer, pour se procurer les objets d'amusement que l'on permet à l'enfance. " Mon fils, dit-elle un jour au Dauphin, alors âgé de dix ans, tandis que vous avez ici tout en abondance et que la divine Providence vous comble de ses bienfaits; tandis que plusieurs personnes s'empressent en même temps à vous donner une bonne éducation, savez-vous ce que je viens d'apprendre? C'est qu'il y a dans Paris des milliers de petits malheureux enfants de votre âge, errants, sans domicile, couverts de haillons, manquant souvent de pain, et toujours d'instruction. Le récit, qu'on m'a fait de leur situation, m'afflige sensiblement sur leur sort; aussi, ai-je résolu de remettre à M. l'abbé De Pontbriant, que voici, tout l'argent dont je puis disposer, pour leur procurer au moins les moyens de s'instruire de leur catéchisme, et de faire avec fruit leur première communion.

— Ah! maman, s'écrie le jeune prince les larmes aux yeux, s'ils sont si malheureux, je veux leur donner aussi tout ce qu'il y a dans ma cassette.

L'offre fut acceptée; et l'ecclésiastique qui sollicitait pour la bonne œuvre, joignit l'aumône du fils à celle de la mère.

Témoignages de Luther en faveur de la Religion Catholique.

Luther, le premier et le grand apôtre des réformes prétendues Allemande, Anglaise et Française, est celui qui, après avoir le plus fortement attaqué le catholicisme, a laissé le plus d'arguments en faveur de ce même catholicisme. Il nous suffira, pour le prouver, d'extraire quelques fragments du *Catholicisme de Luther*, publié en 1744 par Ussleber :

" Il n'y a point de doute, dit le moine réformateur, que l'Eglise Romaine n'ait la préférence en rang et en dignité sur toutes les autres Eglises : car c'est là que furent St. Pierre et St. Paul et quarante-six Papes ; c'est là que plusieurs milliers de Martyrs versèrent leur sang, que le monde et l'enfer furent vaincus. D'où il est aisé de comprendre pourquoi Dieu y attache une attention toute particulière." (Luth. t. 1, f. 163; C. Iéna).

" Nous avouons que le papisme possède le plus grand nombre des bienfaits du christianisme, qu'il les possède même tous, et que c'est de lui que nous les tenons. Nous avouons qu'il a la véritable sainte Ecriture, le véritable Baptême, le véritable St. Sacrement de l'Eucharistie, les vraies clefs pour la rémission des péchés, la vraie prédication de l'Évangile, le vrai Catéchisme, savoir : les dix Commandements de Dieu, le Symbole, le Pater, etc....

" Je dis que sous le Pape se trouvent les vrais chrétiens, le vrai troupeau choisi et beaucoup de pieux et grands saints. Si donc la vraie chrétienté est sous le papisme, il faut bien qu'il soit le véritable corps composé des vrais membres de J.-C., et s'il est son corps, il a aussi son esprit, son Évangile, sa foi, son baptême, ses sacrements, ses clefs, sa prédication évangélique, sa prière, son écriture, et tout ce qui tient au christianisme." (Luth; t. IV, f. 320, Iéna. C'est en 1523, onze ans après la prétendue réforme que Luther écrivait ces aveux.)

" Il est vrai que les papistes ont la parole de Dieu et le ministère apostolique, et que nous en avons reçu les saintes écritures, le baptême, les sacrements, la prédication. Que saurions-

nous de tout cela, si nous ne l'avions d'eux? d'où il suit que la foi, l'Eglise chrétienne et le Saint Esprit doivent se trouver chez eux." (Luth., t. VIII, Iéna, f. 159, dans un sermon sur le chap. 16 de St. Jean, prêché en 1538, c'est-à-dire vingt-un ans après le commencement de la réformation).

" C'est pourquoi la Sainte Eglise ne peut et ne veut souffrir aucun mensonge et aucune fausse doctrine. Il faut que l'Eglise n'enseigne que la parole divine, et qu'elle soit véritablement ce qu'elle doit être, savoir : le fondement et la colonne de la vérité, bâtie sur la pierre, sainte et inébranlable; ou qu'elle soit, comme on le dit avec raison, infaillible. (Luth, t. VII, f. 416. Iéna, 1541, c'est-à-dire cinq ans avant sa mort.)

" Qui veut connaître Jésus-Christ et sa doctrine ne doit point se fier à lui-même, ni vouloir par sa raison jeter un pont vers le ciel : mais il doit chercher l'Eglise, la visiter et la consulter. Car, hors de l'Eglise chrétienne, il n'y a point de salut." (Luth, sermoinaire, t. 1, f. 92, Wittemberg, 1530).

Dès 1518, Luther faisait acte de soumission au Pape :

" Je déclare devant Dieu et les Saints, lui écrivait-il, que ce n'était jamais ma volonté de m'opposer sérieusement à l'Eglise Romaine et d'attaquer, en quelque manière que ce fût, le pouvoir de Votre Sainteté. Je confesse ouvertement que le pouvoir de cette Eglise s'étend sur toutes les autres églises, et que rien, ni dans le ciel, ni sur la terre, ne peut lui être préféré, si ce n'est Notre Seigneur Jésus-Christ, le maître de toutes choses. La prière en conséquence Votre Sainteté de ne pas ajouter foi aux calomnieux qui parlent autrement de Luther (Luth. t. 1, Iéna, f. 114, etc.) " Je suis convaincu que la voix de Votre Sainteté, c'est la voix de Jésus-Christ, qui parle et agit par elle" (T. 1. f. 58).

L'Apostolat de la Femme Chrétienne au XIXe. siècle.

III.

(Suite.)

APOSTOLAT DE LA VERTU ET DU BIEN. — Nous entendons ici, par ces mots de vertu et de bien, deux choses principalement : la sainteté des mœurs et la charité ; et nous disons que les sœurs aînées de la femme de notre époque lui ont laissé aussi, à ce double égard, de nombreux et admirables modèles. Dès que Jésus-Christ eut appelé à lui les jeunes filles, les épouses et les mères, dès qu'il les eut régénérées et sanctifiées en Marie, elles comprirent aussitôt que, dans le nouvel ordre de choses établi par l'Homme-Dieu, l'innocence devait remplacer le vice, et la miséricorde succéder à l'inhumanité qui avaient régné jusque-là.

La femme chrétienne se mit donc d'abord à mener une vie digne et sans souillures. Elle força le respect et l'estime de ceux qui s'étaient habitués à la considérer comme un adepte perpétuel, et en quelque sorte nécessaire du désordre et du vice.

Ou bien, elle était encore dans l'obéissance d'un maître, comme cela avait lieu pour beaucoup, aux premiers temps de l'ère chrétienne, alors que commençait seulement son émancipation sociale. Alors se posant en face du despote qui avait sur elle droit de vie et de mort, et qui croyait trouver dans elle, devenue disciple du Fils de Dieu, la même soumission

honteuse que dans ses sœurs encore païennes, se posant, dis-je, noblement en face de cet homme qui se prenait à exiger d'elle, comme une chose toute simple, le sacrifice de cette sainteté immaculée que le baptême avait imprimée à tout son être, elle élevait devant lui une voix ferme et courageuse : " Maître, disait-elle, je suis à vos ordres pour tout ce qui est conforme à la vertu et à la justice ; mais pour tout ce qui s'en éloigne ne l'attendez pas de moi. Vous pouvez torturer mon corps, briser un à un les membres de votre esclave ; mais cette âme qui l'anime, mais cette conscience qui vous résiste, vous êtes impuissant à les asservir. Maître, retenez bien ceci : la conscience de la vierge ne plie ni sous l'épée, ni sous les fouets de plomb, ni sous les chaînes."

Ou bien, la femme régénérée vivait à ces époques plus avancées et dans ces régions où la société avait déjà décrété pour elle, *sous l'action tutélaire de l'Évangile*, de la considération et de l'honneur. Alors la seule présence, le seul aspect de cette créature si noble et si pure, la simple contemplation de sa physiologie marquée au sceau d'une modestie ineffable, imprimait la retenue, faisait taire les inspirations mauvaises et modérait la fougue des passions. Ici, elle parlait peu ; c'était surtout son exemple qui prêchait l'amour d'une vie chaste et sans tache ; c'était sa conduite de tous les instants qui invitait les hommes à donner leur estime et leurs affections à cette céleste vertu qui ennoblit tout leur être et élève si haut leurs aspirations. Toute cette foule de Vierges qui, se plaçant au-dessus des faiblesses de la nature, disaient aux joies même les plus légitimes un éternel adieu, et, dans un corps frêle et délicat, reproduisaient les merveilles de l'existence angélique, n'enseignaient-elles pas à tous, par cette prédication muette, mais si profondément éloquente, la possibilité de la résistance aux instincts dépravés ? Ne criaient-elles pas au monde, de la façon la plus sensible et la plus énergique, qu'il est grand, qu'il est généreux, qu'il est digne d'un noble cœur de ne répondre que par le mépris et le dédain aux inspirations des sens et de la convoitise ?

Il se fit quelque chose de semblable pour la charité. La femme chrétienne, répudiant à cet égard toutes les maximes du monde antique, s'est déclarée ouvertement et de prime abord *la protectrice du vieillard, la gardé-malade de l'abandonné, la mère du pauvre petit enfant qui est resté orphelin, la consolatrice de tout ce qui ici-bas gémit et souffre*. Dès les premiers temps du christianisme, on vit les Paule, les Mélanie, les Fabiola, employer leurs immenses patrimoines à secourir l'indigence, à se faire, suivant une belle expression, *l'œil des aveugles, la main de l'infirme, l'appui de ceux qui étaient délaissés de tous*.

Trouvez une souffrance à qui la nouvelle Eve n'ait dit, pendant dix-huit siècles, cette parole : *Tu es notre sœur !* Nommez une douleur à qui elle n'ait murmuré de sa plus douce voix : *Je l'adopte pour fille !* Et puis, comme elle a enseigné à ses frères en Jésus

le bien avec délicatesse, avec charme, avec cette simplicité qui en rehausse le mérite et en grandit le prix ! Il y a dans son âme, ont dit avec justesse ceux qui l'ont étudiée à travers les siècles dans sa mission de charité, des délicatesses tout ensemble si exquises et si spontanées qu'elle les ignore elle-même. La source en est voilée, mystérieuse. Elles s'exhalent d'elle comme le parfum de la fleur timide que ses suaves effluves décèlent vaguement et que l'œil ne voit pas. *Point de mal qu'elle ne sache guérir, soulager du moins*, et au fond duquel elle ne sache déposer, comme un rayon de miel, la résignation et l'espoir. Elle est vraiment la providence du malheureux, du pauvre, de l'innombrable tribu des abandonnés. Suivez-la, a-t-on dit encore, suivez-la dans l'obscur réduit où s'abrite l'indigent, près de la couche du moribond, à côté du grabat sur lequel gémit le vieillard, resté seul, après de longues années de labeur. Rien ne l'éloigne, rien ne la rebute. *Plus forte alors que l'homme*, cette frêle créature, élevée par la foi au-dessus des sens, repliée dans sa charité, ne vit que là. Elle remplit une mission divine. Elle apporte avec soi quelque chose de Dieu, des secours pour tous les besoins, du baume pour toutes les plaies, *des paroles de femme chrétienne*, les plus consolantes et les plus douces que le cœur du malheureux puisse entendre et qui charment toutes les douleurs.

Comment le monde n'aurait-il pas été touché, et n'aurait-il pas senti son cœur s'enflammer du désir de faire aussi le bien à ces nombreux misérables qu'il foulait auparavant d'un pied dur et dédaigneux ? Cette charité si persistante, si admirable de la *femme chrétienne* n'exerçait-elle pas comme d'elle-même, un prosélytisme irrésistible, et eût-il été possible à ces nobles serviteurs de Jésus-Christ, que nous sommes fiers de compter pour ancêtres, de rester froids et indifférents en face de la misère de leurs semblables, quand ils voyaient les premières dames de l'univers renoncer à toute jouissance pour soigner les infortunés ; déposer leurs joyaux et leurs bandelettes pour secourir les derniers des malheureux, et s'estimer heureuses de *panser, pour l'amour de Jésus, les plaies dégoûtantes d'un inconnu ou d'un esclave ?*

Ces exemples, *cet apostolat de la charité et de la sainteté des mœurs*, ont été légués aux femmes de notre temps comme un pieux et noble héritage qu'elles doivent à leur tour transmettre aux générations futures dans toute son intégrité.

Premièrement, elles doivent être *apôtres de la sainteté de vie*, indirectement, c'est-à-dire par le fait seul de leur conduite toujours pure et sans la plus légère tache. Il faut, lorsqu'un homme vient prendre, un instant, place à l'âtre du foyer où s'asseyent la jeune vierge et l'épouse chrétienne, qu'il éprouve un malaise secret si son âme est souillée, un surcroît d'énergie pour la répulsion des choses mauvaises si son cœur est resté chaste, et des aspirations pour tout ce qui est honnête et digne et plus impétueuses et plus pro-

fondes. Il y a sur le front de la jeune fille, dans la physionomie ouverte et candide de la femme chrétienne, à quelque âge qu'elle soit parvenue, je ne sais quoi d'éthéré et de pur qui imprime le respect, malgré qu'on en ait, et par suite tend à comprimer dans les âmes toute tendance matérielle et toute convoitise grossière.

L'Abbé BONNE-FOY.

La Rose.

BEAUTÉ DE LA ROSE.

Parmi les fleurs qui décorent nos parterres, on en distingue un très grand nombre qui rendraient notre choix irrésolu si nous devons décider entre elles ; mais quelle que soit notre admiration pour la plupart de ces espèces, un penchant irrésistible nous fait toujours donner la préférence à la Rose, la Rose que tout le monde connaît, que tout le monde admire, la Rose que tous les poètes ont chantée, qu'Anacréon appelle le doux parfum des dieux, la joie des mortels, le plus bel ornement des grâces. Et quelle autre fleur, en effet, est digne d'être comparée à la Rose ? Il en est un grand nombre, il est vrai, qui brillent par la vivacité et la variété de leurs couleurs, mais qui sont inodores ; telle est la Renoncule, telle est la Tulipe. Beaucoup de fleurs, comme l'Héliotrope et le Réséda, embaument l'air de leur parfum, mais n'ont rien qui flatte l'œil. Le Lilas, la fleur de l'Oranger, le superbe Lis, réunissent, il est vrai, le charme de la couleur à celui de l'odeur ; mais combien ces fleurs mêmes, placées à côté de la Rose, lui sont inférieures en beauté ! que de choses manquent à leur perfection ! La Rose est parfaite ; elle seule possède tout ce qu'on peut désirer dans une fleur : éclat, fraîcheur, forme agréable, couleur vive et douce, odeur suave et délicieuse.

Si la Rose nous était inconnue, et qu'un naturaliste, arrivé depuis peu de la Perse ou de l'Inde, l'offrit tout-à-coup à nos regards, quel étonnement, quels transports de plaisir sa vue n'exciterait-elle pas en nous ! quel prix ne mettrions-nous pas à sa possession, puisque, en la voyant tous les jours pendant une partie de l'année, nous ne nous laissons pas de l'admirer ! La Rose renaît chaque printemps et chaque printemps elle nous paraît nouvelle. Quoique la moins rare des fleurs, elle est toujours la plus recherchée ; au milieu de cent autres qui étalent leurs beautés dans un parterre, c'est toujours elle que nous allons cueillir de préférence, et les épines qui la défendent ne servent qu'à rendre plus vif notre désir de la posséder.

Faut-il s'en étonner ? cette aimable fleur appelle et charme à la fois tous les sens. La douceur et le velouté de ses pétales plaît au toucher, sa couleur enchante les regards, et l'arome pur qui s'exale de son sein flatte délicieusement l'odorat. Enfin la Rose a dans son port, dans son aspect, dans tout ce qui la compose, je ne sais quels attraits qui manquent à toute autre fleur, et qui nous séduisent. Elle a des

charmes qui, même au déclin de sa beauté, lui attirent nos hommages et la font triompher de toutes ses rivales.

On compare les plus belles choses à la Rose. Le teint des vierges, la fraîcheur du matin, la beauté de la jeunesse, l'éclat de l'aurore et du printemps ; tout ce qu'il y a de riant dans la nature se mêle à son image, et son nom seul embellit tout ce qu'il accompagne. Veut-on peindre les jeux du premier âge, les flatteuses illusions de l'espérance, on emprunte à la Rose ses couleurs. Dans quelle que situation qu'on se trouve, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, dans les jours de plaisir ou dans le deuil, cette fleur est toujours agréable. Il est impossible d'apercevoir une Rose sans éprouver aussitôt une sensation douce. Sa vue rafraîchit l'imagination, écarte les idées tristes, et fait diversion à la douleur. La Rose plaît à tous les âges, et se marie, pour ainsi dire, à toutes nos sensations. Dans tous les moments de sa courte existence, soit lorsqu'elle brille dans tout son éclat, soit lorsqu'elle est prête à se flétrir, elle semble avoir toujours quelque rapport avec nous. Penchée le soir sur sa tige épineuse, elle paraît languissante à l'homme mélancolique, et il trouve, dans le tableau qu'elle lui offre, un sujet pour ses rêveries. Celui à qui tout sourit dans la vie contemple avec extase, au milieu du jour, la pureté de ses formes et de ses couleurs, qui lui représente le bonheur inaltérable dont il jouit. La jeune fille aime à la voir dans toute sa fraîcheur, et à la cueillir le matin, couverte de rosée et entourée de boutons. Dans l'âge du retour, cette aimable fleur nous rappelle les jouissances de la jeunesse. Et dans l'hiver de nos ans, lorsque son parfum, exalté par la chaleur du soleil, vient réveiller nos sens assoupis, nous la nommons encore la plus belle des fleurs.

En voyant avec quelle rapidité ses grâces se ternissent et sont écartées, n'oublions pas que la Rose est aussi l'image de la félicité de ce monde, où tout n'est que vanité. *Oui, tous les mortels ne sont que de l'herbe, et toute leur beauté ressemble à la fleur des champs ; le Seigneur a répandu son souffle, l'herbe est séchée, et la fleur est tombée.*

Sonnet sur la Mort de Notre-Seigneur,

ATTRIBUÉ À PIERRE CORNEILLE.

Quand le Sauveur souffrit pour tout le genre humain,
La mort, l'abordant au fort de son supplice,
Parut toute interdite, et retira sa main,
N'osant pas sur son Maître exercer son office.

Mais Jésus, en baissant la tête sur son sein,
Fit signe à l'implacable et sourde exécutrice
Que, sans avoir égard au droit de Souverain,
Elle achevât sans peur ce sanglant sacrifice.

La barbare obéit ; et ce coup sans pareil
Fit trembler la nature et pâlir le soleil,
Comme si de sa fin le monde eût été proche ;

Tout frémit, tout s'émut dans la terre et dans l'air,
Et le pécheur fut seul qui prit un cœur de roche,
Quand la roche semblait en avoir un de chair.